

Classes bilangues : un effet limité sur la ségrégation

Selon deux chercheurs, ces classes dites élitistes s'adressent davantage aux bons élèves qu'aux élèves bien nés

Egalitarisme » contre « élitisme » : toutes les polémiques sur la réforme du collège tourment, depuis la fin du mois de mars, autour de ces deux mots. Au centre de l'attention, hissée au rang de symbole du « nivellement par le bas » du collège que préparerait Najat Vallaud-Belkacem selon ses détracteurs : la disparition des « bilangues », dispositif permettant l'apprendre deux langues dès la classe de 6^e.

Ces classes, jugées « élitistes » par la ministre de l'éducation nationale – elles concernent 17 % des élèves –, seraient « rendues obsolètes » par le démarrage de l'apprentissage d'une LV2 dès la classe de 5^e (au lieu de la 4^e aujourd'hui). Ce que contestent bon nombre d'enseignants impliqués. Le rapport sur la mixité sociale et scolaire dans les collèges et lycées présenté jeudi 28 mai par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), ne leur donne pas totalement tort. En reconnaissant que les classes bilangues – mais aussi l'option latin – ont « un effet limité sur la ségrégation », ce rapport ne manquera pas d'être repris à leur compte par ses opposants à la réforme.

Confusion

Lequel tend d'abord à démontrer, c'est que « ces options sont plus socialement marquées ». Autrement dit, que ces bilangues comme le latin attirent davantage les bons élèves que les élèves bien nés. Le terme de « classe bilangues », couramment utilisé, « peut aussi prêter à confusion », reconnaissent les deux chercheurs à l'origine de ce rapport, Son-Thierry Ly et Arnaud Tiegert, de l'École d'économie de Paris, en soulignant que les effectifs bilangues sont, de fait, répartis dans plusieurs classes. Ou tentent à l'être : un peu moins de la moitié (46 %) des collèges proposant un parcours bilangues re-

groupent ces élèves dans exclusivement une ou deux classes.

Ségrégatives, les sections bilangues le sont pourtant bien. Et les statistiques mises en avant par les deux chercheurs en font égale-

ment la démonstration : en classe de 6^e, 30 % des élèves qui bénéficient d'un enseignement linguistique renforcé appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP +), alors que celles-ci ne représentent que 21 % de la totalité des élèves. Dans les collèges concernés – soit quatre sur dix –, les bilangues représentent « les » bonnes classes, relève aussi le Cnesco : elles concentrent, dans la grande majorité des cas (78 %), la plus forte proportion de bons élèves.

C'est aussi le constat que dressent de nombreux sociologues. « Dans un système où il n'y a pas de liberté totale dans le choix des établissements, on assiste à une différenciation interne aux établissements », souligne Agnès van Zanten, de l'Observatoire sociologique du changement (Sciences Po). Les options permettent alors de constituer des « parcours spécifiques ». À l'intérieur d'un établissement censé être hétérogène, « on constitue parfois des classes de niveau avec ces options », commente-t-elle. Une démarche « plutôt défavorable » à l'apprentissage du plus grand nombre, et au demeurant interdite depuis la fin des années 1970. La recherche l'a prouvé à maintes reprises : c'est bien l'hétérogénéité « à l'intérieur des classes qui est favorable à la réussite des élèves de niveau moyen ou faible », martèle M^{me} van Zanten.

Les classes bilangues s'imposent ainsi comme des filières informelles d'excellence, parfois utilisées par des familles pour contourner la carte scolaire. Elles peu-

vent permettre d'éviter le collège de secteur et d'accéder à un éta-

blissement ayant une meilleure réputation. C'est ce qui avait déjà conduit l'ancien ministre de l'éducation Vincent Peillon en 2013, puis Najat Vallaud-Belkacem en mars, à durcir les conditions d'obtention des dérogations pour « parcours scolaire particulier ».

« Ces classes, principalement situées dans les établissements favorisés, sont la preuve que le collège français n'a d'unique que le nom, renchérit le sociologue Pierre Merle. Quel que soit le type d'établissement, cette offre pédagogique différenciée permet un recrutement social différencié. Et cela participe à la ségrégation sociale et académique de notre système éducatif. »

C'est un autre son de cloche que

l'on a pourtant entendu dans les cortèges d'enseignants descendus dans la rue, le 19 mai, contre la réforme du collège. Ceux qui exercent dans des collèges difficiles retournent d'ailleurs l'argument : ces bilangues, disent-ils, permettent de « garder les bons élèves » et de maintenir un « certain degré » de mixité sociale. Les chefs d'établissement en font eux-mêmes une stratégie. « Si notre collège demeure attractif, c'est aussi grâce à une classe musicale et à la classe bilangues qui évitent les départs vers le privé », concède Laurent Housset, principal du collège Edgar-Varèse (Paris-19^e). Dans cet établissement classé en éducation prioritaire, 25 élèves en 6^e – et presque autant en 5^e – font de l'anglais et de l'allemand. « Cela nous permet

aussi de tirer certains élèves vers le haut, poursuit le principal, en leur offrant la possibilité de rejoindre, ensuite, une section européenne ou de préparer un Abibac [baccalauréat franco-allemand] au lycée. » Des sections européennes vouées, elles aussi, à disparaître – du moins au niveau du collège.

« École de l'exigence »

Analyse peu différente au collège Daniel-Mayer (Paris-18^e), classé lui

aussi en zone d'éducation prioritaire. « Ce sont des classes très hétérogènes au niveau social, soutient la principale, Catherine Donohue-Weill, et nous montrons [à travers elle] que l'école publique, c'est aussi une école de l'exigence. » « On ne va pas régler la question de l'ascenseur social en panne en suppri-

mant les classes bilangues », peste Jean-Claude Beacco, professeur émérite en sciences du langage et en didactique des langues. Car, selon lui, la sélection sociale et scolaire au collège se fait avant tout sur la maîtrise du français. Un argument que ne contrediront pas les enseignants d'allemand, inquiets de voir disparaître le seul dispositif ayant permis d'enrayer la chute des effectifs dont souffrait leur discipline il y a dix ans.

Même au sein du Cnesco, on reconnaît que les options ne constituent pas un « vrai » débat. Dès lors, la suppression des classes bilangues règlera-t-elle les problèmes ? Pas si sûr. « Les établissements comme les familles ont de toute façon tendance à développer d'autres facteurs de différenciation », commente la présidente du Cnesco, Nathalie Mons. Des voies de différenciation – ou de régulation – dont l'apparition a ponctué les quarante ans d'existence d'un collège qui se veut unique. ■

MATTEA BATTAGLIA,
BENOÎT FLOC'H
ET SÉVERIN GRAVELEAU

**L'hétérogénéité
« à l'intérieur
des classes
est favorable
à la réussite des
élèves de niveau
moyen ou faible »**

AGNÈS VAN ZANTEN
Observatoire sociologique
du changement

LE CONTEXTE

UNE NOUVELLE JOURNÉE DE GRÈVE

L'intersyndicale enseignante, dont fait notamment partie le

SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré, appelle à une nouvelle journée nationale de grève et d'actions, jeudi 11 juin, contre la réforme du collège. La précédente journée de mobilisation, le 19 mai, avait concerné un enseignant sur deux selon les syndicats, mais

moins d'un sur quatre selon le ministère de l'éducation. Dans son communiqué, l'intersyndicale dénonce « l'enfermement du ministère dans son maintien de la réforme du collège et son refus d'entendre les demandes des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré ». Le syndicat na-

tional des lycées et collèges (Snalc) dit vouloir attendre la « journée d'information », prévue dans les collèges le 4 juin, avant de se décider. Il maintient son préavis de grève déposé les 25, 26, 29 et 30 juin, jours des écrits et des corrections du brevet des collèges.